

# Examens annulés : Milquet se sent visée

**La ministre « s'interroge face à autant de fuites » de questions d'examens et est étonnée par la « coïncidence ».**

La semaine maudite de Joëlle Milquet se poursuit ! Les fuites de questions d'examens ont encore continué mercredi. Certains ont même été aperçus devant les établissements scolaires en train de revendre les questionnaires. C'en était trop pour la ministre de l'Enseignement, qui a décidé de réunir un point presse pour mettre les choses au clair. « *Je ne peux que m'interroger face à autant de fuites, en même temps, sur autant d'épreuves dont la coïncidence étonne alors que les années antérieures dans des situations similaires, rien de tel ne s'est jamais passé.* » Même si elle ne le dit pas textuellement, entre les lignes, Joëlle Milquet se sent visée. Par qui ? Des fonctionnaires de l'administration ? Par des directeurs opposés à la politique ministérielle ? Personne ne le sait. Pour parler des événements actuels, elle ne mâche pas non plus ses mots. Elle exprime sa « *plus vive indignation* » et dénonce des « *comportements inadmissibles qui ne resteront pas*

*sans suite* ». L'heure est donc grave. Une réunion de crise a même été organisée hier soir au gouvernement de la Communauté française.

Pour le moment, la règle concernant l'annulation ou non des examens dont les questions ont fuité semble établie : dès qu'il y a une fuite, l'épreuve est annulée. Et pour évaluer les élèves, les conseils de classe se baseront sur un dossier comportant « *la copie des bulletins des deux dernières années et un rapport circonstancié du ou des enseignants titulaires de la discipline concernée* ».

Malgré les nouvelles fuites et les perquisitions à son cabinet (d'autres ont été menées hier dans le cadre de la même enquête au siège du CDH), Joëlle Milquet n'est pas remise en cause politiquement. Dans son parti, même ses opposants ne l'attaquent pas et l'opposition MR reste plutôt calme pour le moment. Comme la ministre, certains humanistes ont des doutes sur ces fuites : « *Des dizaines d'enquêteurs qui perquisitionnent en même temps, en pleine affaire des fuites de questions d'examens : c'est extrêmement interpellant.* » Comprenez : « *Ça paraît organisé.* » Certains estiment même que les fuites « *ne peuvent venir de personnes malveillantes différentes, car il n'y a pas vingt personnes qui ont en main l'ensemble du contenu des examens* ». ■

# Joëlle Milquet s'interroge sur les « coïncidences »

► C'est la première fois que les épreuves externes font l'objet de fuites.

► A mots couverts, la ministre de l'Education signale qu'elle ne croit pas au hasard.

► Une cabale, alors ?

Des proches jurent qu'elle est « sereine ». Qu'elle « assure » lors des réunions de travail. Qu'elle ne panique pas. Mais l'on confesse qu'elle est en colère – ça, oui.

On l'a vu, d'ailleurs : Joëlle Milquet convoquait la presse mercredi en fin d'après-midi, pour lire « une déclaration » délivrée dans le hall du siège de l'exécutif francophone. Elle lâche : « *Je ne peux que m'interroger face à autant de fuites, en même temps, sur autant d'épreuves dont la coïncidence étonne alors que les années antérieures dans des situations similaires, rien de tel ne s'est jamais passé.* »

S'interroger... Coïncidence...

Lisez : il n'est pas interdit de penser qu'il y a de la malveillance derrière les fuites ruinant trois épreuves externes (histoire, sciences, langues modernes). Une malveillance politiquement orientée, et visant la ministre CDH, à laquelle on voudrait nuire.

Son porte-parole a beau nous glisser : « *Elle a déjà dit ça...* », la ministre de l'Education ne l'a jamais exprimé en termes aussi tranchés. Et l'on sent bien qu'elle refuse de croire à la tuile tombée du ciel. Le fait est là : les épreuves externes, conçues par le ministère, sont organisées depuis plusieurs années et elles n'avaient jamais fait l'objet de fuites.

Alors, que se passe-t-il ? A quoi assiste-t-on ? A une cabale ? A un coup orchestré par des fonctionnaires de l'administration ? Par des directeurs opposés à la politique ministérielle ?...

L'enquête, peut-être, le dira. En attendant, devant la presse, Milquet met l'accent grave sur les événements. Elle exprime sa « *plus vive indignation* ». Elle dénonce des « *comportements inadmissibles qui ne resteront pas sans suite* ». Elle dit toute sa « *solidarité aux élèves, parents, enseignants et directeurs légitimement indignés par l'irresponsabilité de certains, qui ruinent en partie les efforts des élèves et enseignants et suscitent des questionnements justifiés* ».

La ministre de l'Education a aussi annoncé une série de mesures.

**« Je ne peux que m'interroger face à autant de fuites, en même temps, sur autant d'épreuves... »**

Après l'annulation du CESS en histoire en 6<sup>e</sup> secondaire, les épreuves en langues modernes et en sciences, en 2<sup>e</sup> secondaire, connaissent donc le même sort.

Et l'idée est désormais la suivante : s'il y a fuites, il y aura annulation – ce sera automatique.

Et quid pour les examens annulés (en l'occurrence, et à ce stade : histoire, langues et sciences) ?

Les écoles peuvent organiser des tests de remplacement. Si elles ne le font pas, le conseil de classe évaluera l'élève en fonction des bulletins et travaux des années précédentes (lire ci-contre).

Pour le reste, Milquet « *exige de l'administration un rapport complet sur les mesures mises en place pour assurer la confidentialité*

*relative aux épreuves, de leur rédaction à leur transmission et distribution aux élèves.* »

Elle charge des avocats « *d'introduire des procédures judiciaires et disciplinaires pour retrouver les auteurs des fuites* ».

Elle met sur pied un « *groupe de travail pour préparer une méthodologie radicalement différente pour l'avenir afin d'éviter la répétition de cette saga intolérable et irrespectueuse, tant pour les élèves, les enseignants que les parents, et d'assurer une sécurisation de la confidentialité* ».

Enfin, pour les urgences, un numéro vert est mis à la disposition des parents et des écoles dès ce jeudi matin, à 9 heures (0800/95 580). Une page d'information pour leur venir en aide est aussi disponible sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).

Sa déclaration lue, Joëlle Milquet tourne les talons. Un journaliste essaie : « *Une question SVP !, à propos des perquisitions ?* »

Non : *no comment*.

Pour la ministre, la journée n'était pas finie. Le gouvernement de la Communauté française tenait une réunion de crise, mercredi soir. Etaient présents le ministre-président Rudy Demotte, Joëlle Milquet, André Flahaut, le chef de cabinet de Jean-Claude Marcourt, Tony Pelosato et, bien sûr, Milquet. Le but : « *Faire le point. Vérifier le dispositif mis en place. Ce qui se passe, c'est tout de même du jamais vu.* »

Le gouvernement a décidé de revoir la circulaire qui décrit la procédure de distribution des épreuves aux écoles. « *Elle est claire mais il a été décidé de la resserrer quand même* », dit-on chez Rudy Demotte. ■

**PIERRE BOUILLON  
DAVID COPPI**

	CE1D	CESS
	Obligatoire pour les 2 <sup>e</sup> année commune ou 2 <sup>e</sup> année complémentaire de l'enseignement secondaire	Obligatoire pour les élèves de 6 <sup>e</sup> année générale, technique ou artistique de transition de l'enseignement secondaire
Lundi 15 juin 2015	<b>Mathématiques</b>	<b>Français</b> L'épreuve de français est validée, même si le thème de l'examen a été divulgué sur internet.
Mardi 16 juin 2015	<b>Français</b>	<b>Histoire</b> L'épreuve d'histoire est annulée. Les questions circulaient sur les réseaux sociaux. <b>ANNULÉ</b>
Mercredi 17 juin 2015	<b>Sciences</b> Annulation de l'épreuve de sciences. Les questions circulaient sur les réseaux sociaux. <b>ANNULÉ</b>	
Jeudi 18 juin 2015	<b>Langues modernes (écrit)</b> L'examen de langues modernes a été annulé. Des copies de l'épreuve auraient été vendues devant certaines écoles. Les questions se sont retrouvées sur les réseaux sociaux. <b>ANNULÉ</b>	
Jusqu'au vendredi 19 juin 2015	<b>Langues modernes (oral)</b>	

## CERTIFICATION

### Trois examens annulés

Semaine maudite ! Lundi, on découvrait sur internet les questions relatives à l'examen commun d'histoire, organisé en 6<sup>e</sup> secondaire. Le test devait avoir lieu mardi. Milquet décidait lundi soir de l'annuler. Même topo pour l'examen commun de sciences, organisé en 2<sup>e</sup> secondaire dans le cadre du CE1D. Il eu lieu mercredi matin. Pour rien. Au même moment, on découvrait que questions et correctifs circulaient sur les réseaux sociaux - depuis dimanche. Mercredi en fin de matinée, Milquet a donc annoncé qu'elle annulait l'épreuve. Une tuile en appelant une autre : mercredi toujours, on apprenait que les questions relatives à l'examen externe en langues modernes (néerlandais, anglais, allemand), organisé en 2<sup>e</sup> secondaire, avait aussi fait l'objet de fuites sur les réseaux sociaux. En matinée, la députée Ecolo Barbara Trachte signalait même que des élèves traînaient au devant d'écoles pour vendre les

questionnaires (entre 5 et... 50 euros). Cet examen devait avoir lieu ce jeudi - la partie écrite en tout cas. Mercredi, en fin d'après-midi, la ministre a fait savoir qu'elle l'annulait. Seul le volet écrit est annulé. L'oral est maintenu (selon le calendrier fixé par le ministère, il peut être organisé entre les 12 et 19 juin). Comme pour l'histoire, les écoles peuvent organiser des tests de remplacement en sciences et langues - il s'agira alors de tests conçus par elles. Et si elles n'organisent pas d'épreuve de substitution ? En vertu du décret de 2006 qui organise les épreuves externes, les élèves seront alors réputés n'avoir pas pu se présenter à l'examen pour des raisons indépendantes de leur volonté. Selon la procédure qui prévaut dans ce cas, le sort des élèves sera examiné par le conseil de classe (l'instance réunissant les profs et qui décide si l'élève a réussi/raté son année) et l'on tiendra compte des bulletins et travaux des deux dernières années.

P. BN

# annulation Un recours ? C'est pas gagné d'avance !

**R**ecours... Dans les cours de récré ou aux abords des écoles, beaucoup d'ados et de parents ont désormais ce mot en bouche. Il est évident que le maintien d'une des épreuves dévoilées sur le web aurait immanquablement entraîné des camions de recours. Par contre, d'aucuns s'interrogent aujourd'hui sur le phénomène inverse : l'annulation elle-même peut-elle devenir le prétexte d'une procédure de recours. Pas sûr ! Tentative d'explication.

**Les recours.** On ne va pas inventer une procédure de recours sur la base de la présente situation particulière. Elle existe depuis 1997, depuis que le législateur a estimé « qu'aucun conseil de classe n'est infallible ». La procédure permet à un élève (s'il est majeur) ou à des parents (pour l'élève mineur) de contester l'attestation d'échec (l'élève est invité à redoubler son année) ou de réussite partielle (l'élève est invité à poursuivre son parcours dans une autre filière) délivrée par le conseil de classe. Pas question donc d'intenter une action contre l'obligation de passer une seconde session, contre une cote trop faible, contre un examen trop difficile, contre...

**Le cas présent.** « En annulant les différentes épreuves, la ministre a bien pris soin de rappeler les dispositions décrétales qui donnent la prépondérance au conseil de classe, dit le Segec (secrétariat général de l'enseignement catholique). Elle est dans le cadre légal, ses décisions fonctionnent parfaitement sur le plan juridique. »

« En fait, si l'élève n'a pas pu

participer à une épreuve externe – c'est bien le cas ici –, c'est le conseil de classe qui décide sur la base du dossier global de l'élève », précise Véronique Dethier pour la Fapeo (la Fédération des parents de l'enseignement officiel). Si sur la base de ce dossier il invite le jeune à des examens de passage en septembre, il n'y a aucun recours possible. Vraisemblablement pas de recours possible non plus si un échec ou une réussite partielle en juin ou septembre est prononcé sur la base de cotes trop faibles dans des matières qui ne faisaient pas partie des épreuves annulées.

Le cas se complique lorsque l'élève est mis en échec ou en réussite partielle sur la base de cotes trop faibles dans un examen annulé alors qu'il comptait précisément sur cet examen pour redorer son blason. « Je serais parent dans cette situation, je tenterais une procédure de recours en interne d'abord, en externe ensuite », poursuit Véronique Dethier.

L'Ufapec (la Fédération des associations de parents de l'enseignement libre), le ton est plus modéré : « Un recours sur la base d'une épreuve annulée serait plutôt délicat, dit Benard Hubien, secrétaire général. Une école, n'a pas d'obligation d'organiser un examen ! Quand la ministre rappelle la souveraineté des conseils de classe et la possibilité de faire porter au dossier toute épreuve organisée par l'école, elle est dans la légalité. En tout état de cause nous pensons que les élèves ne doivent pas pâtir de l'irresponsabilité de

ceux qui sont à l'origine de ces fuites ! Si doute il y a, il doit bénéficier aux enfants. »

**Les procédures.** Parents et élèves qui voudraient tenter un recours (1) doivent d'abord passer par la procédure de conciliation interne. En cas de désaccord persistant, une procédure de recours externe – traitée directement par la Fédération Wallonie-Bruxelles – peut être introduite. Pour mémoire, rien ne sert de courir, aucun recours ne peut être introduit avant une décision d'échec ou de réussite partielle du conseil de classe en juin ou en septembre. ■

ÉRIC BURGRAFF

(1) Détails sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

## Le libre n'est pas épargné

Le site de la Libre annonçait mardi que les questions relatives à un examen de néerlandais, organisé en 4<sup>e</sup> secondaire, dans le cadre du CE2D, avaient été éventées, elles aussi. La nouvelle a semé une certaine perplexité au cabinet Milquet, qui signalait mardi soir qu'il devait sans doute s'agir d'une épreuve organisée en réalité en 3<sup>e</sup> secondaire (un examen standard, organisé à titre expérimental, dans 23 écoles officielles.) Il n'en est rien. On efface tout. Il s'agit en réalité d'une épreuve standard de néerlandais, organisée au sein du seul enseignement libre, en 4<sup>e</sup> secondaire – il faut savoir que si la Communauté française est en train de généraliser les épreuves externes, les réseaux, de leur côté, organisent aussi des tests standards, internes, pour leurs écoles. Le problème, ici ? Ce test de néerlandais devait être organisé le vendredi 12 juin – c'était en tout cas la consigne émise par la Fédération de l'enseignement secondaire libre catholique. Une école a décidé de faire passer l'épreuve mardi et mercredi – il s'agit de Saint-Michel (Etterbeek). Et ses élèves, via les réseaux sociaux, ont obtenu les questions des élèves qui avaient passé le test le vendredi. Un os : si cette épreuve, organisée dans 40 % des écoles secondaires libres, n'est pas obligatoire, elle est certificative là où elle est organisée – elle compte pour l'évaluation de l'élève. Il faudra donc la recommencer ou l'annuler.

## analyse Pourquoi la majorité serre les rangs derrière la ministre

Secouée par les fuites d'examens, voilà Joëlle Milquet ébranlée par des perquisitions dans le cadre de l'enquête judiciaire consacrée à l'engagement de personnel à son ancien cabinet fédéral de l'Intérieur (le soupçon étant qu'ils l'aient été à des fins électorales, ce qu'elle dément). La question se pose dès lors : la ministre de l'Enseignement est-elle en difficulté au point d'être menacée, donc susceptible de faire un pas de côté ? Pour l'heure, la réponse est non. Pour cinq raisons.

**1 Joëlle Milquet n'est pas n'importe qui au CDH.** En politique, il faut savoir à qui l'on s'attaque. Et il est plus aisé de s'en prendre à un second couteau qu'à l'un des principaux ministres d'un parti. Joëlle Milquet est vice-présidente du gouvernement Demotte et chargée des principales compétences de la Communauté française. Elle est le visage du parti à Bruxelles et « *L'ADN du CDH* ». La prudence est donc de mise : peu l'attaquent frontalement.

Du côté du partenaire PS, le ministre-président Rudy Demotte a dit dès mardi qu'il continuait à travailler « *en toute confiance* » avec elle. Et un ministre nous assure : « *Pour le moment, il n'y a pas de problème po-*

*litique.* » Il est vrai que personne ne sait vraiment ce que contient le dossier judiciaire. En conseil des ministres de la Communauté, mercredi, le sujet n'a d'ailleurs pas vraiment été évoqué, Joëlle Milquet se montrant toutefois démunie sans son ordinateur.

Au CDH, même les opposants de Milquet se gardent de sonner la charge. Et l'opposition ne s'engouffre pas non plus massivement dans la brèche, même si le MR Jean-Luc Crucke invite implicitement Milquet à démissionner (pour les fuites d'examens).

**2 Le dossier ne concerne pas son mandat actuel.** C'est le premier argument mis en avant.

Rudy Demotte l'a utilisé dès mardi : le dossier pour lequel une instruction est en cours concerne l'ancien gouvernement fédéral ; pas l'actuel de la Communauté. Certains proches de Milquet parlent de « *surréalisme à la belge* » : « *Mener des perquisitions dans un cabinet de l'Éducation par rapport à un autre cabinet, celui de l'Intérieur, alors que le personnel est différent, et en emmenant des dossiers, pour des faits remontant à un an : il n'y a qu'en Belgique que cela arrive !* »

**3 On parle d'acharnement.** Au CDH, on se pose donc « *légitimement* » des questions,

jusque parmi les hauts cadres : « *Des dizaines d'enquêteurs qui perquisitionnent en même temps, en pleine affaire des fuites de questions d'examens : c'est extrêmement interpellant.* » Comprenez : « *Ça paraît organisé.* » Certains estiment même que les fuites « *ne peuvent venir de personnes malveillantes différentes, car il n'y a pas 20 personnes qui ont en main l'ensemble du contenu des examens.* »

La présidence du parti refuse toutefois tout commentaire sur la situation de Joëlle Milquet ou sur les perquisitions (il y en a eu de nouvelles au CDH, mercredi), au nom du « *strict respect de la séparation des pouvoirs* ». Pas même, donc, l'expression d'un soutien à la ministre ou d'une marque de confiance, comme Rudy Demotte l'a fait, pour ne pas donner l'impression d'intervenir dans une affaire judiciaire en cours.

Mais il nous revient que le président Lutgen garde sa confiance à Joëlle Milquet et ne croit nullement qu'elle ait voulu commettre un acte malhonnête ni qu'elle sera condamnée. Et on nous glisse, pour démontrer la bonne foi de Milquet, que sur la note incriminée donnant des instructions aux fameux collaborateurs engagés au cabinet de l'Intérieur six mois avant les élections, « *il était écrit*

*à la main, en haut à droite, "à faire en dehors des heures de travail"* ».

**4 Une réputation d'honnêteté.** C'est ce qui aide Joëlle Milquet. « *Son image a toujours été celle de la probité même, nous déclarer ainsi le député Georges Dallemagne. Elle est très soucieuse*

*des questions de conflits d'intérêts et d'argent, et est toujours extrêmement prudente à cet égard.* » Un ténor CDH embraie : « *Ce tsunami à son égard est injustifié. Ce n'est pas quelqu'un de malhonnête. Personne ne le croit chez nous. Mais des maladroites peuvent arriver.* »

Plusieurs humanistes soulignent par ailleurs la passe difficile que traverse la ministre (aussi affectée par un deuil) : polémique sur le « *cours de rien* » ; fuites successives d'examens ; perquisitions. « *Elle est très choquée, très affectée* », nous dit-on. Même si elle gère « *à 100 %* » les urgences dans le dossier « *examens* ».

**5 On pense/espère que le dossier se dégonflera.** Au CDH, « *une réelle inquiétude* » existe,

selon un initié. Un parlementaire juge aussi que « *c'est compliqué sur le plan politique* ».

Et certains craignent une affaire Lizin bis, que contestent d'autres : « *Joëlle Milquet n'a jamais mis un euro dans sa poche ou fait des doubles facturations.* » Ceux-là pensent au contraire qu'« *il n'y a rien dans le dossier et qu'il se dégonflera.* »

La question d'un pas de côté de la part de la ministre ne se pose donc pas pour l'heure. « *Personne ne demande qu'elle le fasse* », nous assure-t-on à plusieurs sources. Et Joëlle Milquet « *n'a pas le caractère à le faire spontanément* », ajoute un parlementaire...

Bien sûr, si une inculpation devait intervenir, ce serait autre chose. Mais on n'en est pas là. ■

MARTINE DUBUISSON

## JUSTICE

**Perquisitions au siège du CDH**

Le siège du CDH a été perquisitionné mercredi matin vers, a indiqué mercredi le porte-parole du parti, Fabien Namur, confirmant ainsi une information du quotidien *L'Echo*.

La réaction officielle du parti centriste se limite à confirmer les faits : « *En vertu du strict respect de la séparation des pouvoirs, les perquisitions concernant l'instruction en cours qui ont eu lieu ce jour n'appellent aucun commentaire de notre part.* »

Le parquet général en appelle pour sa part au respect de l'instruction en cours, indiquant que « *le secret de l'instruction reste le principe général et le conseiller-juge d'instruction ne fera pas exception dans ce cas.* » (b.)

